

La vraie portée du décret

— SUR LA —

Communion Quotidienne

(Suite)

Le point fondamental du décret pleinement compris et pleinement accepté, on se sent plus à l'aise pour en propager la pratique sans hésitation ni atermoiement.

Ainsi l'usage s'était assez répandu de conseiller aux personnes qui fréquentent la Sainte Table de s'en abstenir chaque semaine au jour de leur confession. Si l'on veut s'en tenir simplement à la doctrine du décret, on ne voit pas de raison de maintenir, comme par principe, cette exception. Notons du reste, en passant, que, tout à recommander qu'elle soit, la confession hebdomadaire ou de quinzaine n'est pas nécessaire, et qu'il ne faut pas, à cause de son omission, suspendre ses communions : en effet, le Pape a autorisé les personnes qui ont l'habitude de communier tous les jours, ou à peu près tous les jours, à gagner les indulgences sans se confesser, tant qu'elles seront en état de grâce.

Il n'y a pas lieu non plus de réclamer quelque condition spéciale d'une catégorie de fidèles, eu égard à l'état où ils sont engagés et aux devoirs que cet état leur impose. Des théologiens ont pu, en d'autres temps, formuler à cet égard une règle plus sévère ; mais leur doctrine aujourd'hui ne paraît plus conciliable avec l'enseignement donné dans le décret.

La prévision que l'on ne persévétera pas dans la pratique de la communion quotidienne n'est pas un motif de s'en abstenir : ce serait plutôt un motif de profiter des grâces qu'elle apporte, pour augmenter, au moins à présent, le trésor de nos mérites. L'accoutumance, la diminution de ferveur sensible qui naît parfois de la fréquentation, ne doit pas non plus faire abandonner la communion. Cette inappétence apparente n'empêche pas l'âme en grâce et de droite intention de s'assimiler le pain divin *ex opere operato*.

Ce serait encore, semble-t-il, atténuer la doctrine, que de retarder sous prétexte de transition, le régime de la communion quotidienne à des âmes capables, dès maintenant, de la recevoir en état de grâce. Je comprends fort bien qu'on devra parfois s'accommoder aux hésitations du pénitent et, pour obtenir plus, lui suggérer d'abord le moins.